

Interdit bancaire abussif par ma banque aidez-moi

Par mika1402, le 19/09/2008 à 14:37

Bonjour,

Alors petit récapitulatif de mon histoire :

Le 01 juin j'ai émis un chéque de 26euros...

Le 04 juin j'ai eu une agression et on m'a volé mon salaire en liquide (1200euros) suite à une agression en plein jour. Le lendemain je suis allez voir ma banque pour signalé que j'allais avoir du mal ce mois ci avec ma déclaration de pleinte et mon dossier de l'hopital pour prouver ma bonne fois, mais j'ai déposé ce jour là 500euros que mes parents ont put me préter...

Fin Aout j'ai appris que ma banque m'avais mis en interdit bancaire car je voulai changé de banque pour un taux de crédit plus interressant... de là je vais voir ma banque et me disent d'aller voir l'établessement ou le chéque à était émis pour régler le chéque et ainsi récupérer le fameux chéque rejetté qui n'a toujours pas était réglé d'aprés eux ... à ma grande surprise en allant à l'établissement concerné...l'établissement l'a représenté le 06 juin et le chéque à étais débité de mon compte...

Conclusion me voici interdit bancaire et ne peux rien faire d'aprés les dire de ma banque.

Mes questions sont les suivantes :

- -Une banque peut elle émmettre un interdit bancaire sans prévenir la personne ? la Loi MURCCEF je crois
- -A t'elle le droit de méttre un interdit bancaire alors que le chéque a était prélevé ?
- -Puis-je me retourner contre ma banque ? pour les préjudices moral et financier que cela ma couté ?